



Rapport de la Commission de Gestion

Penthaz

Exercice 2024



Composition de la commission

<i>NOMS et prénoms des membres</i>	<i>Fonctions</i>
BOMMOTTET François	Président
MUSTER Christian	Vice-président
PIGUET Aurélie	Rapporteure
GUYAZ Sabrina	Membre
HARNISCH Fanny	Membre
GASPOZ Fanny	Membre
VALZINO Carmen	Membre

Glossaire

AF	Amélioration Foncière
AJERCO	Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay
ASP	Assistant de sécurité publique
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes
BAMO	Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage
CRPS	Conseil Régional de Prévention et de Sécurité
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
EKLM	École de Krav Maga Lausanne
GED	Gestion Electronique des Documents
MEP	Maison des Enfants de Penthaz
MCH ₂	Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération
PACOM	Plan d'Affectation Communal
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PPDLV	Penthaz, Penthalaz, Daillens et Lussery-Villars
SDIS	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours
SSCM	Service de Sécurité Civile et Militaire
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
USL	Union des Sociétés Locales

Préambule

Dans le présent document, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

L'année 2024 a été marquée par de nombreux investissements d'envergure : agrandissement de l'UAPE, remplacement du Pont sur la Venoge, construction d'un bâtiment à la Léchire.

Au niveau financier, le résultat 2024 est moins mauvais que budgété (CHF -369'000) et se solde par une perte de CHF 124'802.82.

Cette perte, expliquée par le boursier communal, M. Cédric Tronchet, est due principalement à une forte diminution des rentrées sur les transactions immobilières (notamment sur les gains immobiliers et les droits de mutation). A cela s'ajoute également le type d'acquisitions immobilières effectuées ces dernières années (rénovations) ainsi que les investissements dans les énergies renouvelables, entraînant de nombreuses déductions fiscales.

Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années et les perspectives pour les années futures ne sont pas pronostiquées à la hausse.

La CoGes tient à rappeler son rôle au sein du conseil par les points suivants :

Art. 62-. Le conseil élit une commission de gestion chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée.

Art. 65.- Les attributions de la commission de gestion sont :

- a) procéder à un examen approfondi des comptes. Pour l'appréciation de la situation financière de la commune, la commission de gestion peut prendre l'avis de la commission des finances.* Elle prend également connaissance du rapport de contrôle effectué par un office fiduciaire externe ;*
- b) s'assurer du respect des prévisions budgétaires *;*
- c) s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente ;*
- d) vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;*
- e) auditionner chaque municipal et, si elle le désire, chaque membre du personnel communal à titre individuel en présence d'une délégation de la municipalité, LC Art. 93e.*
- f) inspecter chaque année par pointage et à une date qu'elle fixe d'entente avec la municipalité, les domaines et bâtiments de la commune ;*
- g) établir un rapport traitant du résultat de ses investigations et de la gestion municipale. Ce rapport donne décharge à la municipalité.*

*Les points suivis d'un * sont délégués à la CoFin.*

Mot du président

La Commission de Gestion s'est réunie à 9 reprises entre le 15 janvier 2025 et le 21 mai 2025 afin d'examiner l'activité de l'année 2024. Par ailleurs, la CoGes s'est réunie trois fois en présences des municipaux et une fois en présence de la voirie.

Notre traditionnelle visite des Domaines a eu lieu le samedi 12 avril 2025. Cette journée, très intéressante, s'est déroulée dans un esprit de convivialité et d'échanges.

Je tiens personnellement à remercier toute l'équipe de la CoGes pour son engagement, son enthousiasme, son professionnalisme et son bel esprit d'équipe. Nous réfléchissons à quelques modifications pour notre fonctionnement futur.



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES COMPTES 2024

La commission des finances (ci-après « la commission ») représentée par M. Harnisch (président), Madame Caetano (rapporteur), M. Zimmermann, M. Peyron, M. Landivier et Mme Amarantidis s'est réunie le 9 avril 2025 en compagnie de la commission de gestion, de M. Sébastien Durussel, municipal et Cédric Tronchet, boursier communal.

La commission a encore rencontré M. Cédric Tronchet le 17 avril 2025, qui nous a remis un nouvel accès au système comptable.

Durant cette séance, nous avons pu poser toutes les questions nécessaires et consulter tous les justificatifs souhaités, notamment sur les points soulevés par la commission de gestion.

Chaque membre de la commission a ensuite eu tout loisir de contrôler les comptes et les factures, aucune remarque ou question n'a justifié la tenue d'une nouvelle séance.

Nous avons constaté que chaque écriture pointée correspond à une pièce et que la comptabilité est très bien tenue.

Nous remercions M. Cédric Tronchet pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

Penthaz, le 20 mai 2025

Le Président

Pascal Harnisch

La Rapporteuse

Jacinta Caetano

Comptes 2024

Le 9 avril 2025, la Commission de Gestion a rencontré le boursier communal, M. Cédric Tronchet, en présence du Municipal des Finances, M. Sébastien Durussel et de la Commission des Finances. Elle a pris connaissance des comptes 2024. Comme à son habitude, c'est la Commission des Finances qui a effectué l'examen des comptes. La CoGes a également profité de cette séance pour soulever quelques points.

La Commission de Gestion souligne l'excellent travail de M. Cédric Tronchet, notre Boursier. Elle le remercie et le félicite pour la clarté de ses présentations.

Monsieur Cédric Tronchet, Boursier communal

Imputations internes de frais de personnel

Des écarts notables apparaissent entre les différents comptes de fonctionnement classés par dicastère, mais le compte de fonctionnement par nature (390) est globalement en ligne avec le budget. Ces écarts s'expliquent notamment par des événements imprévus, comme certaines interventions sur le réseau d'eau.

Primes d'assurances (tiers, choses, RC)

Une baisse significative des charges a été relevée dans les comptes 3186, ce qui se reflète dans le compte 318 du compte de fonctionnement par nature. Cette évolution est liée à la renégociation des contrats par un courtier en assurances, qui procède à des appels d'offres à chaque échéance et fournit des conseils pour une couverture optimale.

Impôt sur les gains immobiliers (210.4411)

Un produit de CHF 120'000 avait été budgété, contre une recette réelle de CHF -1'887.30. Ce décalage provient d'une correction comptable sur un gain immobilier antérieur et du faible volume de ventes sur l'année.

Droits de mutation (210.4040)

Budget CHF 147'500 / réalisé CHF 75'610. Cela résulte du faible nombre de ventes de biens immobiliers.

Bâtiments scolaires (512)

Plusieurs sous-comptes « .1 » portent des intitulés similaires. Il s'agit d'une adaptation provisoire en lien avec les pavillons scolaires, en attendant leur suppression. La codification finale interviendra avec le passage au MCH2, prévu pour 2025.

Éléments particuliers d'investissement et d'entretien

- Entretien du terrain de football (310.3145.2) : étant donné une réfection complète en 2025, l'entretien n'a pas été fait à la fin d'année comme d'habitude.
- Mobilier Maison de commune / Porcherie (351.3113) : aucun changement notable (ex. : pas de renouvellement des chaises de La Vourze).
- Grande Salle (352.3113.2) : beamer remplacé, mais pas d'achat de matériel supplémentaire.
- Autres bâtiments (355.3141) : intervention plus légère que prévue sur la charpente du battoir.
- Foyer et scène (352.3141.2) : budget prévu chaque année, mais aucune dépense cette année. Le remplacement de la sono a coûté moins cher que prévu.
- Bâtiment ASI Venoge (512.3141.3) : la clôture autour du préau n'a pas été réalisée car des travaux sont prévus autour de la Léchire. Le bâtiment étant ancien, une prévision de charge plus importante avait été inscrite, mais n'a pas été utilisée.

Les charges réelles sont donc inférieures au budget, principalement en raison de travaux non réalisés.

Honoraires et frais d'expertise (110.3185)

Budget : CHF 84'500 / Réel : CHF 32'047.03. L'écart s'explique par l'absence d'analyses prévues sur le chauffage de la Léchire ainsi que sur d'autres bâtiments. Le mandat PACOM a également coûté CHF 12'000 de moins que budgété. Une marge est toujours prévue en cas d'appel à un avocat.

Traitement du personnel (150.3011)

Budget : CHF 2'500 / Réel : CHF 5'640.30. Le dépassement est dû à la rémunération pour les prestations liées à la Maison des frissons et à la Maison du Père Noël, ainsi qu'à l'appui du personnel lors de l'utilisation de la Grande Salle par les sociétés locales.

Participation bus PPDLV (180.3527)

Montant inscrit : CHF 65'742.70. Une participation accrue de Lussery-Villars est mentionnée. Ce montant correspond uniquement à la charge de Penthaz. Les autres charges liées (traitement du personnel, assurances, etc.) sont comptabilisées dans les comptes 181.3011 et suivants, et compensées par le compte 181.4527, qui enregistre les participations des autres communes du PPDLV.

Entretien des cours d'eau (470.3147)

Budget : CHF 1'500 / Réel : CHF 20'756.25. Travaux imprévus : effondrement des berges du Rosey, partiellement subventionnés à hauteur de CHF 12'000 par le canton (préavis 06-2024).

Autres remarques

- Piscine (170.3523) : budget de CHF 31'500 largement dépassé (réel : CHF 87'417.07) dû à la refacturation de l'eau par Cossonay et à des frais d'entretien plus élevés.
- Dons, aides, subventions – mise à disposition gratuite (110.3659.2) : CHF 140'137 correspond à des prestations offertes aux sociétés locales.
- Taxes uniques de raccordement (810.4341) : montant variable selon les nouveaux raccordements au réseau d'eau en lien avec les nouvelles constructions.

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice s'élève à CHF- 124'802.82, soit moins négatif que prévu.

Aucune mise en attente de projet n'est prévue. Le taux d'endettement reste maîtrisé et conforme aux prévisions. Les investissements importants en cours seront étalés sur les années à venir et pourront être absorbés par la trésorerie.

Réponses des Municipaux à nos questions

Monsieur Jean-François Pollien, Syndic

(Personnel, Office de la population, Assurances, Relations extérieures, Urbanisme, Routes et signalisations, Société de surveillance)

Route de Cossonay

Les délais ont été respectés, notamment grâce à la finalisation de l'enrobé avant le Venoge Festival, ce qui a permis une mise en service pour la rentrée scolaire. Le budget semble également avoir été respecté, bien que les décomptes finaux n'aient pas encore été transmis. Un point de vigilance concerne une divergence de facturation liée à la partie DGMR. En revanche, une bonne surprise a été enregistrée concernant le trottoir, subventionné à hauteur de 50 % par l'État. De plus, une part importante des travaux de voirie a été prise en charge par le canton. L'objectif principal du projet, à savoir remettre la route en bon état, a été atteint.

Concernant les arrêts de bus, une erreur d'exécution d'une entreprise a conduit à une mauvaise finition entre la chaussée et la bordure. Une correction est prévue au printemps 2025.

Archivage

Les services de Pro Archives SA donnent entière satisfaction. Leur intervention permet un meilleur suivi de l'état des archives, et tout est en ordre. En 2024, l'entreprise est intervenue à huit reprises, pour un coût total de CHF 5'840 en prestations et CHF 800 en matériel.

Le suivi régulier mis en place permet de réduire la charge de travail interne. Grâce à la gestion électronique des documents (GED), la quantité de papier physique a fortement diminué. La commune a mandaté Pro Archives pour le tri de la GED, incluant notamment les comptes, procès-verbaux municipaux et ceux du conseil communal, qui sont également archivés sous forme papier.

Concernant les archives de l'USL, elles ont été réceptionnées, déjà partiellement triées par Frédéric Declercq.

EKML

La commune se déclare très satisfaite des prestations d'EKML, en particulier pour la surveillance des sites. Toutefois, le service de contrôle des stationnements n'est plus assuré par cette société. Ce rôle pourrait être repris par un agent ASP commun aux communes PPDLV ou potentiellement par une personne engagée pour desservir plusieurs communes. À noter que les membres de la municipalité sont habilités à distribuer des amendes.

SSCM -Dossier communal de sauvegarde

La commune, en collaboration avec le canton, a mis en place un dossier de sauvegarde dans le cadre d'un projet de gestion de crise. L'objectif est d'améliorer l'information à la population et de permettre aux communes d'agir efficacement face aux situations d'urgence. Ce dossier vise à définir les processus à suivre, en tenant compte des spécificités locales, pour pouvoir réagir de manière appropriée (par exemple en cas de pollution, de sécheresse, etc.).

En tant que commune pilote, Penthaz a bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour la création du plan de la préparation et de l'alerte à la population face aux risques climatiques. Cela a nécessité un jour complet de travail, ainsi que deux matinées de partage d'expérience avec d'autres communes. Ce statut a été jugé bénéfique, car le travail préparatoire a été en grande partie pris en charge par le canton.

PACOM et PDCn

Les deux plans sont étroitement liés : le PACOM communal dépend du PDCn cantonal. Le PDCn est en cours de révision, tandis que le PACOM de la commune est en phase finale. Il doit encore être soumis à l'enquête publique. Deux éléments doivent être résolus avant cette étape : un problème lié à la mise en place du trottoir devant le magasin Denner, une question de propriété foncière concernant un petit tronçon appartenant à DTMC Sàrl et une modification de parcelle de la MEP.

Le nouveau PACOM sera mis à l'enquête en 2025.

Chemin AF – Route de Daillens-Route de Bournens

Aucune mesure concrète n'est prévue actuellement pour réduire le trafic, en particulier le matin, bien que le sujet ait été débattu par la Municipalité. La pose de panneaux « accès autorisé uniquement aux riverains » a été évoquée, mais les avis sont partagés. Bien que cette signalisation soit envisageable, elle implique un contrôle effectif. La DGMR avait proposé d'installer une signalisation de restriction limitée dans le temps (par exemple uniquement le matin), mais aucune suite n'a été donnée.

Borne de recharge électrique

Aucune avancée notable n'a été enregistrée dans ce dossier. Des discussions ont eu lieu, notamment avec la Romande Énergie, mais cette dernière ne s'est pas montrée intéressée par une collaboration. En parallèle, la commune envisage la pose de panneaux solaires sur l'ensemble de ses bâtiments. Un fonds d'aide aux subventions énergétiques a été alimenté dans ce cadre.

UAPE

L'UAPE dispose actuellement de 48 places, mais aucune extension n'est envisagée à court terme. L'établissement est complet et certaines familles se plaignent d'un manque de places. La gestion est assurée par l'AJERCO, et aucun critère de priorité n'est accordé aux enfants du village. En effet, le fonctionnement en réseau permet l'accueil d'enfants d'autres communes, pour autant qu'ils soient scolarisés dans le village.

À l'origine, 24 places étaient prévues, avec une possibilité d'agrandissement sur une période de 5 à 10 ans. Toutefois, après seulement deux ans d'exploitation, l'AJERCO a sollicité un agrandissement. Les normes en vigueur étant particulièrement complexes, cette extension a été anticipée.

Pont sur la Venoge

La facture relative aux travaux a été transmise à la commune de Gollion et à Valorsa. Aucune difficulté n'est anticipée du côté de Valorsa, mais la position de Gollion reste à confirmer.

Les travaux réalisés respectent globalement les plans, notamment en ce qui concerne la hauteur. Toutefois, un problème a été constaté au niveau de la transition du côté de la déchetterie, nécessitant une correction provisoire.

Du côté de Penthaz, les automobilistes coupent le virage en direction de la Rippe, endommageant les capes de vannes. Des améliorations sont prévues pour 2025.

La question du financement des corrections reste floue : l'architecte reconnaît une erreur, mais l'entreprise aurait également dû signaler le problème. De nouveaux travaux sont prévus en avril 2025. Concernant la sécurité des usagers (automobilistes et piétons), aucune mesure concrète n'a encore été arrêtée, bien que l'installation d'un miroir ou d'un sens de priorité ait été envisagée.

Monsieur Philippe Tesse, Vice-Syndic

(Eau – Épuration, Éclairage public, Services industriels, Jardins familiaux, Service défense incendie, Protection civile, CRPS)

Jonction réservoir - battoir

Le projet de création d'une conduite reliant le réservoir des Charrières au battoir est en cours de discussion entre les communes concernées (Bussigny, Daillens et Penthaz). La commune de Penthaz s'interroge sur la pertinence de contribuer financièrement à un réservoir qu'elle n'utilise pas directement, se contentant de racheter l'eau. Le système actuel, qui combine deux sources d'approvisionnement (dont Lausanne), reste stable, même si l'eau de Lausanne est légèrement plus chère depuis l'introduction de filtres à charbon.

Le réservoir supérieur sert désormais uniquement de réserve incendie et n'est plus utilisé pour l'approvisionnement courant.

Eclairage public

Sur les 240 points lumineux que compte la commune, 180 ont déjà été remplacés par des LED. Les luminaires sont choisis en fonction de leur emplacement, avec des puissances adaptées. Cette année, la route de Sullens (14 points lumineux) est concernée par la modernisation. Il reste 52 candélabres à remplacer d'ici 2025–2026. Chaque étape représente un investissement de CHF 15'000 à CHF 20'000.

L'intensité lumineuse est réduite de moitié entre 23h et 5h, sauf aux passages piétons, qui sont toujours équipés de deux luminaires pour garantir la sécurité.

Eau – Pollution du 4 juillet 2024

L'origine de la pollution constatée le 4 juillet 2024 n'a pas pu être identifiée. En réaction, plusieurs mesures ont été prises, notamment l'arrêt de l'utilisation du réservoir et l'installation d'un clapet anti-retour pour les exploitations agricoles, conformément aux recommandations de l'inspecteur cantonal.

Les contrôles habituels sont maintenus. Un contrôle conséquent du réseau a lieu chaque année fin mars (66 analyses sont effectuées, incluant la recherche de chlorothalonil). Trois autres contrôles dictés par le canton sont réalisés le reste de l'année. Un classeur d'autocontrôles existe, avec des instructions précises à suivre. Deux agents communaux suivront en 2025 une formation pour être autonomes dans les prélèvements, ce qui permettra de ne plus dépendre du fontainier de Penthalaz.

Chlorothalonil

Depuis que la commune est approvisionnée par Lausanne, aucun test spécifique de chlorothalonil n'a été effectué. Si l'approvisionnement devait provenir à nouveau de Penthalaz, ces contrôles seraient probablement réintroduits.

Monsieur Albert Emery, Municipal

(Écoles, Accueil de jour, Cantine scolaire, Patrouilleurs scolaires, Paroisse, Sociétés locales, Voirie, service technique)

Bus PPDLV

Les résultats du sondage lancé sur le PPDLV sont mitigés. L'arrêt supplémentaire à la Gravière est relativement bien utilisé, notamment pour monter au village. Un nouvel arrêt dessert la zone industrielle de Daillens (La Poste). Il est en partie financé par La Poste (CHF 36'000).

La ligne est surtout fréquentée entre Lusseret et la gare, et répond aussi à des besoins locaux (sociétés, bibliothèque, football). Trois chauffeurs sont engagés à 100 %, 70 %, et 50 %.

Un préavis est en cours de préparation pour de nouveaux bus, impliquant les quatre communes partenaires. La diversité des avis des municipaux rend le processus complexe.

ASiCoPE

La salle de sciences a bien été équipée. Le mobilier du PAM 4 a été changé et des casiers ont été ajoutés. Le résultat est satisfaisant. Une nouvelle demande d'offre pour les bus scolaires est en cours pour 2025.

ASiVenoge

Concernant le litige autour de la location de skis, le département a refusé d'entrer en matière. Un avocat a été engagé. L'ASiVenoge a contacté directement M. Borloz, mais la procédure étant déjà avancée, il refuse de se prononcer. La commune reste toutefois déterminée à poursuivre jusqu'au tribunal. À ce jour, CHF 9'000 de frais ont été engagés pour un litige portant initialement sur CHF 91 de location.

Nouveau collège du Cheminet

Le projet du nouveau collège se déroule bien. Les délais sont respectés, voire légèrement en avance, et les budgets sont tenus. De nombreux courriers sont reçus, parfois pour des points mineurs, mais cela ne remet pas en cause la bonne conduite du chantier.

ASPIC

Depuis que la commune de Cossonay a décidé de refacturer l'eau qu'elle fournissait auparavant gratuitement, la facture de charges pour Penthalaz a augmenté. Ce montant a été intégré aux frais globaux de l'ASPIC.

La situation financière de l'ASPIC est délicate : les coûts d'entretien sont plus élevés qu'estimés lors de la construction. La participation de La Sarraz, initialement prévue, ne s'est pas concrétisée. Les prix des abonnements ont été revus à la hausse, mais peinent à être écoulés.

Bibliothèque

Le projet de bibliothèque était considéré comme « au point mort » en décembre 2024. La commune de Daillens souhaite ardemment que la bibliothèque soit située sur son territoire. Un nouveau projet sera proposé en juin 2025.

Venoge Festival-SDIS

Le Venoge Festival a sollicité une réduction tarifaire auprès du SDIS. Toutefois, les communes membres du SDIS ne soutiendraient pas cette démarche. Le tarif est jugé élevé par les organisateurs, bien qu'aucun matériel ne soit fourni et que seuls les effectifs soient facturés.

Monsieur Thierry Buttin, Municipal

(Patrimoine immobilier, police des constructions, espaces publics)

Site de la Léchire

Le projet de réaménagement extérieur du site de la Léchire est actuellement en pause. La commune préfère attendre que le bâtiment en construction soit achevé afin de mieux visualiser l'espace disponible et de prendre les décisions en connaissance de cause. La commission des espaces publics présentera probablement ses idées en fin d'année 2025 au Conseil communal, sous la forme d'un préavis, car le projet impliquera un financement.

Les haut-parleurs ont été installés dans la Grande Salle et sont pleinement fonctionnels.

Bornalet

Le permis de construire a été délivré en 2024, aucune nouvelle mise à l'enquête ne sera nécessaire en 2025.

Concernant la surface commerciale du projet, plusieurs propositions ont été reçues, mais peu étaient viables. Un projet est toutefois bien avancé.

Terrain de pétanque

Le projet est rentré dans les frais, et même resté en dessous du budget prévu. Les lampadaires ont été récupérés de la route de Cossonay et réinstallés. L'association La Boule du Rio s'est occupée de les adapter et de les poser.

Mise en valeur des bâtiments communaux

Une proposition avait été faite par M. Gerber de mettre en valeur les bâtiments communaux. Pour l'instant, rien n'a encore été réalisé, mais une solution a été trouvée par M. Buttin concernant la génération de QR codes.

Fascicule – Projet de construction

L'élaboration du fascicule visant à clarifier les procédures de construction communale est en cours. Il s'agit de comparer les pratiques avec celles d'autres communes. Un graphiste a été engagé. Le but est de gagner du temps et de rendre les démarches plus compréhensibles.

Skate park

Lors de son déplacement temporaire par le Venoge Festival, une rampe du skate park a été endommagée. Elle a depuis été réparée, bien que cela ait pris beaucoup de temps. Les frais ont été pris en charge par le Venoge Festival.

Logiciel Police des constructions

Le logiciel discuté lors de la séance du 8 février 2024 a bien été acquis. Il s'agit de Permiz, un outil conçu par des professionnels ayant eux-mêmes identifié ce besoin. Facile à utiliser, complet et logique, il permet un important gain de temps grâce à un bon classement et un historique très détaillé des échanges.

La licence est rentabilisée par les économies de temps réalisées. La commune dispose de deux licences de modification et deux de consultation, ce qui correspond aux besoins actuels. Une fois un dossier clos, il peut être exporté et intégré dans la GED.

Architecte communal

La commune ne dispose pas d'un architecte exclusif, mais travaille avec M. Jean-Luc Villard, architecte-conseil et bureau technique, chargé notamment du contrôle des dossiers de mise à l'enquête.

Les mandats sont attribués selon différentes procédures :

- Pour des projets comme le Bornalet : concours entre architectes, avec sélection du projet retenu.
- Pour des montants supérieurs à CHF 150'000 : sur soumission publique.
- Pour des montants inférieurs à CHF 150'000 : appel d'offres.

Certains architectes sont proposés par le BAMO selon leur expérience dans des projets similaires.

Procédures de construction communale

Les procédures en matière de travaux communaux sont à la fois simples dans leur principe, mais complexes dans leur mise en œuvre. Elles dépendent essentiellement des montants en jeu et des catégories de travaux :

- En dessous d'un certain seuil financier, les travaux peuvent être attribués sans procédure publique, comme cela a été le cas pour le projet de l'UAPE.
- Au-delà du seuil fixé, une procédure de soumission publique devient obligatoire, conformément aux règles en vigueur sur les marchés publics.

La commune mandate un BAMO pour encadrer l'ensemble du processus. Ce bureau agit en tant que conducteur de travaux ou représentant du maître d'ouvrage, et prend en charge :

- La gestion administrative du projet ;
- Le suivi du chantier ;
- L'encadrement des appels d'offres et de l'analyse des offres reçues.

Dans certains cas, les corps de métiers peuvent être répartis en plusieurs lots, permettant de rester sous les seuils déclenchant une soumission publique. Cette pratique, bien qu'autorisée, doit être justifiée et encadrée pour rester conforme au droit.

Les offres reçues par le BAMO sont analysées selon des critères définis à l'avance (prix, délais, qualité, références, etc.). L'offre obtenant la meilleure note globale est retenue.

Le BAMO assure également le contrôle du chantier, notamment en matière de sécurité (p. ex. "Yes chantier"), de respect des délais, et de conformité des travaux aux prescriptions techniques. Un dossier de clôture est préparé à la fin du chantier, comprenant notamment les fiches techniques des matériaux utilisés (comme l'isolation), en vue de l'archivage et de la gestion future du bâtiment.

UAPE - Travaux

Bien que l'AJERCO soit impliquée dans la gestion de l'UAPE, la commune garde la maîtrise d'ouvrage et applique la même procédure que pour les autres projets. L'AJERCO intervient en tant qu'expert pour l'aménagement, en lien avec les normes cantonales ; elle valide les propositions.

À la suite d'une économie réalisée de CHF 200'000 lors des travaux, le coût effectif sera répercuté sur le loyer payé par l'AJERCO. Cela a un impact financier positif pour la commune, notamment en réduisant le montant de l'emprunt.

Monsieur Sébastien Durussel, Municipal

(Finances, Informatique, Centre médico-social, Santé, Intégration, Gestion des déchets)

Migration informatique

Pour M. Durussel, la situation est globalement réglée. Le passage à MCH2 a été effectué ; des adaptations sont encore nécessaires pour le classement dans la GED. Le bilan après une année d'utilisation est positif : préparation facilitée des séances, ordre du jour mis à jour en temps réel et gain de temps significatif.

Des mises à jour sont réalisées régulièrement. Le prestataire actuel est jugé beaucoup plus réactif que le précédent.

Cependant, le monde informatique communal reste restreint : les entreprises romandes sont peu nombreuses et souvent coûteuses. Le prestataire actuel a été racheté par des investisseurs canadiens, ce qui pourrait engendrer des risques à moyen terme (tarification, pérennité).

MCH₂

Le nouveau plan comptable mis en place a nécessité un gros travail. Environ 400 comptes sont maintenant nécessaires pour Penthaz, soit une centaine de plus qu'avant. La création du plan comptable a exigé une dizaine d'heures de travail, avec une réflexion sur l'imputation de certaines écritures. Quelques ajustements sont encore nécessaires. L'ensemble devrait être finalisé d'ici une année.

Visite des domaines – 12 avril 2025

Le 12 avril dernier, la CoGes s'est réunie avec les représentants de la Municipalité pour la traditionnelle visite des domaines.

Nous avons commencé par visiter l'église de Penthaz, où différentes œuvres sont exposées : deux patchworks, et des tableaux représentant artistiquement les dix commandements, acquis à l'occasion du millénaire de la commune.

L'église a récemment été équipée d'un nouveau système de sonorisation.

Malgré un bon entretien, l'église demeure difficile à chauffer et reste fraîche en toute saison.

Le départ à la retraite bien mérité de l'organiste laisse la commune en quête d'un remplaçant.



Une ancienne photographie nous a permis de constater que l'église comportait autrefois un deuxième étage, accessible par un escalier extérieur menant à une porte latérale. Ce niveau aurait vraisemblablement été utilisé comme salle de classe.

Nous sommes ensuite montés dans le clocher, empruntant des escaliers très étroits et abrupts. Au sommet, nous avons pu observer :

- Le mécanisme de l'horloge, ancien mais toujours en fonctionnement ;
- Les trois cloches, actionnées automatiquement par un système de moteurs à chaîne ;
- Le système d'éclairage LED, installé à l'intérieur et à l'extérieur du clocher, dont les couleurs peuvent être modifiées selon les envies.

La visite s'est poursuivie à l'abri de protection civile de la commune, qui dispose de deux accès distincts :

L'entrée de gauche est dédiée à l'ECA, à la police de sûreté et aux pompiers. Elle permet la tenue d'exercices de simulation d'incendies dans des reconstitutions de pièces d'habitation, comme des salons ou des cuisines. On y observe, entre autres, des chaises brûlées par des cigarettes ou des rideaux ayant pris feu à cause de bougies.

L'entrée de droite mène à l'abri civil proprement dit, prévu pour accueillir entre 800 et 1'000 personnes. Divers locaux y sont utilisés, notamment par la jeunesse locale ainsi que par trois groupes de musique rock, qui disposent chacun de leurs espaces.

La journée s'est conclue par une marche jusqu'au restaurant des Guêpiers, où un apéritif et un repas ont été partagés dans une atmosphère chaleureuse.



Voirie – Monsieur Nicolas Estoppey - 27 mars 2025

Monsieur Nicolas Estoppey est responsable de la voirie de Penthaz depuis le 1er janvier 2025. L'équipe actuelle est composée de :

- **Nicolas Estoppey**, responsable de la voirie ;
- **Jonas Besson**, employé et responsable de la formation de l'apprenti ;
- **Kevin Porchet**, apprenti AGEX (agent d'exploitation).

Un stagiaire du Repuis vient également renforcer ponctuellement l'équipe.

Depuis le départ à la retraite de Monsieur Pache, les conditions de travail se sont améliorées. Le travail est désormais mieux réparti entre les employés, l'ambiance au sein de l'équipe est plus agréable et l'efficacité générale a progressé.

Actuellement, les effectifs sont jugés insuffisants pour répondre pleinement aux attentes croissantes de la Municipalité et des habitants, notamment en matière d'esthétique. Le recrutement d'un paysagiste serait souhaitable. Par ailleurs, une discussion est en cours pour engager un stagiaire du Repuis, dont le salaire serait financé à 80 % par ce centre de formation et par l'AI.

La charge de travail reste particulièrement importante en hiver, période durant laquelle les employés doivent assurer des astreintes les week-ends.

Les collaborateurs de la voirie interviennent également en soutien au concierge au collège de la Léchire, y consacrant deux après-midis par semaine ainsi que deux semaines complètes durant les vacances d'été.

D'autres activités sont réalisées par la voirie, notamment :

- Surveillance du matériel pendant le Venoge Festival, nettoyage et remise en état après l'événement ;
- Sensibilisation des enfants au tri des déchets ;
- Soutien en cas d'accidents mineurs (Messieurs Estoppey et Besson sont également pompiers) ;
- Intervention lors d'événements exceptionnels, comme la récente contamination de l'eau potable, en collaboration avec l'inspecteur cantonal.
- Entretien du cimetière.

Les employés de la voirie suivent régulièrement des formations dans divers domaines. Ces formations permettent de renforcer les compétences de l'équipe tout en générant, à terme, des économies pour la commune.

Les relations avec les habitants sont jugées bonnes. Aucune incivilité notable n'est à relever, hormis quelques problèmes récurrents liés aux déjections canines.

Le budget alloué au matériel est considéré comme adéquat, et l'équipement est jugé excellent. Une nouvelle saleuse sera acquise en 2025 pour compléter l'équipement existant.

Les relations avec la Municipalité sont bonnes. Une réunion hebdomadaire est organisée avec Monsieur Albert Emery afin d'assurer un suivi régulier.

Formation de l'apprenti : Monsieur Kevin Porchet est actuellement en deuxième année d'apprentissage. Il est décrit comme motivé, ponctuel et poli. Ses résultats scolaires se sont nettement améliorés.

Synthèse des observations et des souhaits de la commission de gestion

Concernant l'exercice 2024, la Commission de Gestion émet les observations et souhaits suivants :

Observation n°1 :

La CoGes observe le coût important que représente pour la Commune le maintien des bus PPDLV malgré la faible fréquentation par la population de Penthaz.

Observation n°2 :

La CoGes observe un dépassement important du montant budgété pour la piscine. La situation financière de l'ASPIC est délicate car les coûts d'entretien sont élevés.

Observation n°3 :

Rappel (souhait n°3 du rapport 2023) : La CoGes souhaite que pour les préavis futures dépassant un financement de 2 millions, la Municipalité présente un graphique financier comprenant : la situation de départ, la dette nette, les dépenses, les rentrées, etc. y compris une projection jusqu'à la fin de la législature.

Souhait n°1 :

Vu la perte de CHF 124'802.82 sur l'exercice 2024 ainsi que les perspectives négatives pour ces prochaines années, la CoGes souhaite que la Municipalité porte une attention particulière aux dépenses.

Souhait n° 2 :

L'année 2024 a vu la mise sur pied de plusieurs projets immobiliers importants. Le délai pour la préparation des préavis correspondants par les commissions concernées a parfois été très juste, ne permettant pas à ces dernières d'étudier ces projets sereinement. La CoGes souhaite que dans la mesure du possible la Municipalité s'organise de manière à permettre aux commissions d'agir sans précipitation.

Souhait n° 3 :

La CoGes rappelle aux membres du Conseil Communal ainsi qu'aux Municipaux le devoir de confidentialité et souhaite qu'aucune information ne soit divulguée avant sa diffusion officielle.

Souhait n° 4 :

La CoGes souhaite que les idées de la Commission des espaces publics soient davantage prises en compte dans la réalisation des projets.



Remerciements

Nous remercions infiniment toutes les personnes pour le temps qu'elles nous ont consacré, pour leur engagement et leur professionnalisme. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre cette saine collaboration.

Nous exprimons également nos remerciements aux membres de la Municipalité pour leur disponibilité et leur investissement.

Conclusions de la commission de gestion

Les comptes 2024 se sont soldés par une perte de CHF 124'802.82.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au vu de notre travail au sein de la Commission de Gestion pour l'exercice 2024, nous vous proposons de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Penthaz,

- vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité*
- entendu le rapport de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances*
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour*

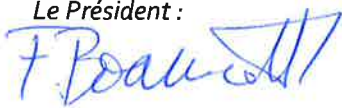
décide

- d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2024*
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024*
- de relever la CoGes de son mandat pour l'année 2024*

Fait à Penthaz et validé par la Commission de Gestion en date du 21 mai 2025.

Au nom de la Commission de Gestion :

Le Président :


François Bommottet

La Rapporteuse :


Aurélie Piguet